



### **Renate Schlatter**

Schulsozialarbeiterin Schule Tannenbach

079 282 73 15

[ssa.tannenbach@schule.horgen.ch](mailto:ssa.tannenbach@schule.horgen.ch)

### **Anwesend:**

Montag & Dienstag: Vormittag & Nachmittag

Mittwoch & Donnerstag: Vormittag

In Zusammenarbeit mit:

**Bildungsdirektion Kanton Zürich**

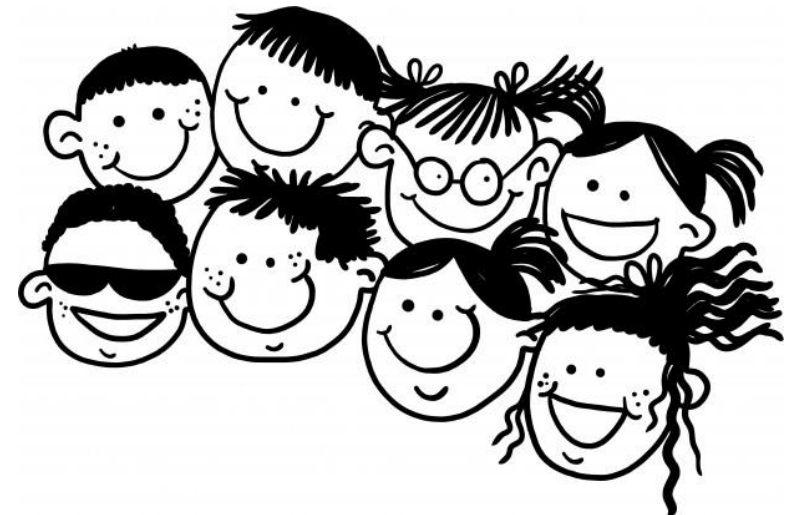
Regionalstelle Schulsozialarbeit AJB Region Süd



# Schulsozialarbeit

ein Angebot im Lebensraum Schule

Informationen für Eltern



In Zusammenarbeit mit:

**Bildungsdirektion Kanton Zürich**

Regionalstelle Schulsozialarbeit AJB Region Süd



## Qu'est-ce que le travail social scolaire et à qui s'adresse-t-il?

Le travail social scolaire est un service de conseil et de soutien mis à la disposition des écoliers, parents, personnel enseignant et collaborateurs de l'école.

**Les écoliers** peuvent rapidement et simplement bénéficier de soutien. En cas d'anxiété, soucis, disputes ou questions de socialisation, ils peuvent profiter individuellement ou en groupe du conseil proposé par le travail social scolaire. Il s'agit d'analyser clairement la situation et de trouver ensemble des solutions.

**Les parents** peuvent prendre contact avec les responsables du travail social scolaire lorsqu'ils se font du souci au niveau du développement de leur enfant ou lors de situation inquiétante à l'école.

Le travail social scolaire peut être utile pour clarifier les problèmes, en raison de ses connaissances du système scolaire, du développement de l'enfant et de son accessibilité aux services spécialisés.

**Les enseignants** peuvent aussi discuter de situations difficiles d'individus ou de groupes avec le travail social scolaire. Ainsi, les problèmes pourront être abordés et traités ensemble.

Le travail social scolaire peut encourager et accompagner des projets ou des activités menés par des classes individuelles ou par l'école.

## Comment fonctionne le travail social scolaire ?

Le travail social scolaire est **présent** dans l'école. La prise de **contact est simple**: soit par téléphone, soit pendant les heures de bureau.

L'entretien individuel est en général **libre**, parfois il peut être exigé par l'institutrice/instituteur pour la première fois.

Tout entretien est **confidentiel**. Le personnel du service social scolaire est soumis au secret professionnel.

Les prestations sont **gratuites**.

## Quand les parents peuvent-ils s'adresser au travail social scolaire?

Lorsqu' ils se préoccupent du développement de leur enfant ou lorsqu' ils jugent une situation alarmante.

Mieux vaut trop tôt que trop tard !

Plutôt une fois de trop que pas assez !

Le travail social scolaire peut être consulté même pour des problèmes mineurs.